



**RENCONTRES ORGANISÉES POUR L'ANNIVERSAIRE DES 20 ANS DE LA LOI
DU 4 JANVIER 2002 RELATIVE AUX MUSÉES DE FRANCE**

Programme

(sous réserve de modifications)

10 h 30 / 11 h 00 : Café d'accueil à proximité de l'auditorium

11 h 00 / 11 h 20 - Séquence d'ouverture

- Accueil par **Christophe Leribault**, président de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie - Valéry Giscard d'Estaing.
- Accueil par **Christelle Creff**, cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines et de l'architecture.

11 h 20 / 12 h 00 – Table-ronde introductive

- **Francine Mariani-Ducray**, ancienne conseillère d'État, ancienne directrice des musées de France 2001-2008.
- **Marie-Christine Labourdette**, présidente de l'établissement public du château de Fontainebleau, ancienne directrice des musées de France 2008-2018.
- **Anne-Solène Rolland**, directrice du patrimoine et des collections au musée du quai Branly-Jacques Chirac, ancienne cheffe du Service des musées de France 2019-2022.

12 h 00 / 13 h 00 – Première table ronde

Le projet scientifique et culturel doit-il être repensé ?

- Modération : **Laurent Roturier**, directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France.
- **Ariane James-Sarazin**, directrice adjointe du musée de l'Armée.
- **Hélène Lafont-Couturier**, directrice du musée des Confluences, Lyon.
- **Sophie Lessard**, directrice du musée des Beaux-arts, Brest.
- **Sandra Patron**, directrice du CAPC-musée d'art contemporain, Bordeaux.

13 h 00 / 14 h 30 : pause

14 h 30 / 15 h 30 – Deuxième table ronde

Les musées et leurs publics : une nouvelle relation à construire ?

- Modération : **René Faure**, président de la fédération française des sociétés d'amis de musées.
- **Bruno Girveau**, directeur du palais des Beaux-Arts et du musée de l'hospice Comtesse, Lille.
- **Anne Lamalle**, directrice du pôle médiation et communication de l'EPCC Narbo Via, Narbonne.
- **Pierre-Emmanuel Lecerf**, administrateur général de l'établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie - Valéry Giscard d'Estaing.

- **Agnès Parent**, directrice des publics au muséum national d'histoire naturelle / présidente de l'AMCSTI.
- **Aymeric Perroy**, directeur de la culture, du patrimoine et de la coopération internationale, département de l'Isère.

15 h 30 / 15 h 45 : pause

15 h 45 / 16 h 45 – Troisième table ronde

Les collections : comment aborder aujourd'hui les enjeux de partage et de valorisation ?

- **Modération : Claire Chastanier**, adjointe au sous-directeur des collections, direction générale des patrimoines et de l'architecture, service des musées de France.
- **Rose-Marie Mousseaux**, directrice du Musée d'Archéologie Nationale et du Domaine national, Saint-Germain-en-Laye.
- **Marie Grasse**, directrice générale du musée national du sport, Nice.
- **Brigitte Liabeuf**, conseillère pour les musées, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Delphine Pinasa**, directrice du centre national du costume de scène, Moulins.
- **Annabelle Ténèze**, directrice des Abattoirs, Musée - FRAC Occitanie, Toulouse.

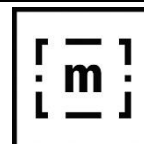
16 h 45 / 17 h 00 – Synthèse des échanges

- **Christelle Creff**, cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines et de l'architecture.

A partir de 17 h 00 – Discours dans la nef du Musée d'Orsay, cocktail au restaurant du 2^e étage et visite libre des expositions temporaires au rez-de-chaussée

- *Edvard Munch. Un poème d'amour, de vie et de mort ;*
- *Rosa Bonheur (1822-1899).*

« Est considérée comme musée, au sens de la présente loi, toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.



Les musées de France ont pour missions permanentes de :

- Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections ;
- Rendre leurs collections accessibles au public le plus large ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
- Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion. »

Source : code du patrimoine